

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013

\*\*\*\*\*

### Nombre de conseillers

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mil treize  
Le vingt-huit février à 18 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal VIGUIE, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2013.

### Présents :

Mme Juste Ginette, Mme Gibert Annie, Mme Fleurier Brigitte,  
M. Borderieux Jack, M. Dubois Jean-Claude, M. Marcellot Daniel,  
M. Robinet Jean-Luc, M. Dauron Alain et M. Ballenecker Philippe.

### Personnes excusées :

Mme Sellier Monique (donne pouvoir à Mme Gibert Annie), M. Bordu  
Gérard (donne pouvoir à M. Borderieux Jack), Mme Trouvé Véronique et  
M. Fauvel Claude.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

### Rythmes scolaires.

Le conseil municipal décide par 10 voix pour et 2 voix contre de demander une dérogation pour n'instaurer les nouveaux rythmes scolaires qu'à la rentrée 2014, afin de pouvoir se donner le temps d'étudier plus précisément les moyens à mettre en place afin que ces changements soient les plus bénéfiques possible aux élèves.

### Contrat ménage des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire explique que des courriers ont été envoyés à trois entreprises afin de leur demander des devis pour effectuer le ménage dans les bâtiments communaux. L'entreprise Palma Patrick n'a pas répondu.

Voici le comparatif des tarifs entre l'entreprise Maryse Petiot et Jack Net :

| LOCAUX                                   | TARIFS MARYSE PETIOT | TARIFS JACK NET | DIFFERENCES | CHOIX PROPOSE |
|--|----------------------|-----------------|-------------|---------------|
| MENAGE MAIRIE                            | 3 105.44 €           | 2 798.64 €      | 306.80 €    | JN            |
| VITRES MAIRIE                            | 191.36 €             | 72.20 €         | 119.16 €    | JN            |
| MENAGE SALLE DES FETES                   | 4 680.00 €           | 5 472.48 €      | 792.48 €    | MP            |
| VITRES SALLE DES FETES ET SALLE CHIGAULT | 430.56 €             | 428.16 €        | 2.40 €      | MP            |
| ABRIS BUS                                | 621.92 €             | 621.92 €        | 0.00 €      | JN            |
| FOURNITURES                              | 502.32 €             | 559.68 €        | 57.36 €     | MP            |
| ATELIERS MUNICIPAUX                      | 715.00 €             | 870.74 €        | 155.74 €    | MP            |
| ARCHIVES                                 | 119.40 €             | 129.16 €        | 9.76 €      | MP            |

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, d'accepter :

- les devis de l'entreprise Maryse Petiot pour le ménage et les vitres de la salle des Fêtes et de la salle Chigault, le ménage des ateliers municipaux, des archives et les fournitures des produits d'entretien : entreprise la moins disante.
- les devis de l'entreprise Jack Net pour le ménage et les vitres de la mairie ainsi que l'abri bus entreprise la moins disante.

### **Installation d'une clôture aux anciens ateliers municipaux.**

Monsieur le Maire présente trois devis pour l'installation d'une clôture, d'un portail coulissant et d'un portillon aux anciens ateliers municipaux situés au 27 route de Belleville loués à la menuiserie Corporon.

- Entreprise Milan pour un montant de 10 291 € H.T.
- Entreprise Bernard pour un montant de 17 451.50 € H.T.
- Entreprise Mellot pour un montant de 11 270 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, d'accepter le devis de l'entreprise Milan pour un montant de 10 291 € H.T. : entreprise la moins disante.

### **Modification des statuts de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire.**

A la demande de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 12 voix pour d'apporter les modifications suivantes aux statuts de celle-ci :

#### **Article 2 :**

##### **Compétences obligatoires**

a) Aménagement de l'espace :

- L'actuelle compétence est libellée : « Opérations d'aménagement des centres-bourgs déclarés d'intérêt communautaire (places, parkings, fleurissement, commerces, façades) ».

Le nouveau libellé est : « Opérations d'aménagement des centres-bourgs (places, parkings, aménagements paysagers, façades, liés à une opération d'intérêt communautaire). La communauté de communes crée l'opération et assure toutes les charges de maintenance et d'entretien liées à l'opération ».

- L'actuelle compétence est libellée : « Entretien et mise en valeur du patrimoine immobilier d'intérêt communautaire », il convient de préciser :
  - « La CDC prend en charge l'entretien et la mise en valeur de son patrimoine immobilier acquis, entré par transfert ou nouveau.
  - La CDC portera tous les frais et obligations dus par un propriétaire.
  - La CDC se réserve le droit de vendre un patrimoine lui appartenant en bien propre, jugé inutile ou inexploitable dans le cadre de l'intérêt communautaire. »

b) Actions de développement économique :

- Ajouter le volet suivant « Aide sur le plan administratif uniquement aux reprises d'activité commerciale sans intervention matérielle ou financière de la communauté de communes ».
- Dans la partie tourisme, supprimer : « Le développement touristique concerté de la Loire et de son canal latéral, notamment :
  1. L'entretien courant des postes et des équipements liés au projet « Loire à vélo »
  2. La mise en place d'une signalétique aux haltes nautiques du canal latéral. »

##### **Compétences optionnelles**

Ajouter :

h) Contrat culturel de territoire :

- Rédaction du projet de développement culturel sur le territoire de la CDC
- Evaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire
- Participation ou mise en œuvre d'actions reconnues d'intérêt communautaire inscrites au contrat culturel de territoire avec le département du Cher et la Région Centre.

Les objectifs retenus sont :

- Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques
- Enseignements artistiques
- Résidence d'artistes

## **Compétences facultatives**

- a) Remplacer « Plan » par « Synthèse des diagnostics communaux » de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
- b) Ajouter « Diagnostic des ERP »

### Article 5 :

- Rectifier le nombre de délégués : « Le conseil de la communauté de communes est composé de 24 membres titulaires et de 8 membres suppléants »

### Article 6 :

- Remplacer 6 vice-présidents par « des » vice-présidents

Par contre, le conseil municipal refuse à l'unanimité par 12 voix pour, le retrait de la phrase « un membre par commune siègera au bureau » de l'article 6 des compétences facultatives considérant que chaque commune constituant la CDC doit être représentée au bureau.

## **Adhésion de la commune de Blancafort au SI AEP.**

Après délibération, le conseil municipal décide par 12 voix pour, d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Blancafort au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable.

## **Débroussaillage d'une parcelle au Vernoy.**

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité par 12 voix pour, le devis de l'Entr'aide Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville (chantier d'insertion) pour le débroussaillage d'une parcelle située au Vernoy pour un montant de 1 872 € H.T. Cette prestation comprend trois passages dans l'année.

## **Numérotation des habitations des hameaux :**

Il est décidé de numéroter les habitations des hameaux ce qui facilitera le travail de la factrice ainsi que des livreurs. En partant du centre bourg, lors de l'arrivée dans chaque village la première maison située à droite est un nombre pair (2) et à gauche un nombre impair (1). Monsieur le Maire demande s'il y a deux personnes volontaires : M. Alain Dauron est volontaire.

## **Étang de la Fortay :**

L'étang de la Fortay étant classé en eau close donc il n'est dorénavant plus nécessaire d'avoir un permis de pêche mais seulement une carte de pêche. M. Philippe Ballenecker propose le règlement suivant :

### Règlement d'utilisation de l'étang communal de La Fortay

Article 1 : Toute personne désirant pêcher dans l'étang communal doit être détentrice d'une carte de pêche délivrée par la mairie de la commune au prix de vingt euros (20€) sans obligation d'adhésion à une AAPPMA. Les enfants âgés de moins de 12 ans sont autorisés à pêcher sans carte, mais à une seule ligne, sous réserve qu'ils soient accompagnés par un adulte détenteur d'une carte de pêche pour l'étang de la Fortay.

Article 2 : Les cartes sont valables pour une année de date à date. La carte est strictement personnelle et donne droit de pêcher avec un maximum de trois cannes avec ou sans moulinet et disposées à proximité du pêcheur.

Article 3 : La pêche ne peut s'exercer plus d'une demie heure avant le lever du soleil ni plus d'une demie heure après son coucher.

Article 4 : Il est interdit : de tendre des lignes sans canne à pêche, d'utiliser des embarcations, d'amorcer la veille.

Article 5 : Le pêcheur qui devra s'absenter est tenu de retirer ses lignes.

Article 6 : L'utilisation des vifs (considérés espèce nuisible) est interdite.

Article 7 : Les parents sont entièrement responsables des enfants. La commune décline toute responsabilité vis à vis des pêcheurs et de leur famille pour tout accident pouvant survenir sur l'étang et ses abords.

Article 8 : La baignade, le camping, les feux au sol, l'occupation du terrain sans autorisation sont

strictement interdits.

Article 9 : Les papiers et autres détritiques ne doivent pas être laissés sur le sol, ni jetés dans l'étang.

Article 10 : Les arbres, les haies et autres plantations devront être respectés.

Article 11 : Toutes les infractions au présent règlement seront constatées par procès-verbal et pourront être poursuivies conformément à la loi.

Article 12 : Le conseil municipal se réserve le droit de fermer la pêche en cas de circonstances exceptionnelles (sécheresse, pollution, travaux, alevinage, etc...). La durée sera affichée sur les berges de l'étang.

Article 13 : Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal sont chargés de l'exécution du présent règlement.

Article 14 : Le présent arrêté sera affiché aux abords de l'étang et à la mairie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix le règlement ci-dessus et de fixer le prix de vente de la carte de pêche de l'étang de la Fortay à 20 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### **Site internet :**

Mme Annie Gibert présente le site internet de Sury grâce à la projection qui lui permet de montrer onglet par onglet ce qui a déjà été renseigné.

Elle dit aux conseillers de lui faire part des informations à communiquer.

L'adresse provisoire du site est : [sury-pres-lerre.com](http://sury-pres-lerre.com)

#### **Bilan activités du Pays Sancerre Sologne 2012 :**

Mme Annie Gibert résume le bilan d'activités du pays Sancerre Sologne 2012.

Périmètre SYNDICAT PAYS SANCERRE SOLOGNE : 62 communes - 42 212 habitants

Participation des communes au budget primitif : 2,91 € par habitant, dont :

Participation Maison de l'Emploi : 0,7589 € et l' OPAH : 1,09 €, Mission locale 0,85 €

#### **Compétences obligatoires :**

- Elaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le PSS dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays,
- Comité de Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville.

#### **Compétences optionnelles :**

- Equipements sportifs piscine d'Aubigny
- Centre céramique de la Borne
- SPANC du Pays Sancerre Sologne
- Hydraulique Bassin versant supérieur de la Sauldre et ses affluents

#### **Contractualisation avec le CG du CHER :**

- Pas de programme animation depuis 2009
- Pas de programme Services Publics Plus depuis 2008

#### **Contractualisation avec le conseil régional du Centre :**

- 3<sup>ème</sup> contrat Régional du Pays Sancerre Sologne 2010-2014
- Enveloppe 6 070 000 €
- 14 décembre 2012 dépôt du projet de l'Académie de Musique du Haut Berry Val de Loire par Monts et par Vaux au dispositif ID en campagne.

#### **Contractualisation avec l'Etat :**

- Pôle d'Excellence Rurale pour la structuration de la filière bois des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne charte forestière signée entre les deux Pays sur la filière bois sur les deux territoires. Le PER comprend 8 projets, enveloppe 1 129 846 €
  - o Installation d'un réseau de chaleur commune de Neuvy sur Barangeon
  - o Installation d'un réseau de chaleur commune de Nancay
  - o Installation d'un séchoir et d'un circuit d'acheminement des déchets Entreprise Camille Gauthier

- Développement d'une technologie permettant l'élaboration de structures à partir de bois d'œuvre JCL Environnement
- Fabrication d'un générateur à air chaud fonctionnant au bois déchiqueté pour le séchage des céréales - Serrurerie maintenance Industrielle
- Achat d'un combiné coupe forte avec convoyeur d'alimentation - Perrin Syviculture
- Plateforme de stockage et de broyage -Biomasse Energie
- Construction d'un atelier de charpente et scierie EURL Despres
- Fin 2012 un dossier a été monté représentant 70% de l'enveloppe du PER, les autres dossiers sont en cours de montage.

Dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat et/ou l'Union Européenne des opérations sont menées dans différentes thématiques.

- Cher Initiative : l'animateur économique du PSS poursuit sa mission d'accueil des porteurs de projets pour les renseigner sur les différentes aides. En 2012 5 dossiers validés.
- Maison de l'Emploi, Poursuit la mise en œuvre du programme 2011/2014 définie par l'Etat
- Vitrine des Métiers  
Ce projet est né du constat de l'absence de lieu d'information sur les métiers à destination des jeunes demandeurs d'emploi (métiers porteurs, formation...). Le projet prendrait place dans un ancien atelier du collège d'Aubigny.
- Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : Remplit sa mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.
- Bilan 2012 :
- 874 jeunes en contact dont 262 nouveaux inscrits
- 538 ont signé un contrat de travail et ou contrat d'alternance ou accède à une formation.
- OCMACS (ex ORAC) Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Service
- LGV soutien affirmé du tracé Ouest et dépôt de ce dernier auprès de la Commission Particulière du Débat Public. Participation aux ateliers techniques.
- Valorisation et préservation de variétés et races anciennes dans l'agriculture (cf page 5)

#### Economie touristique :

- Animateur en économie touristique et en ingénierie de projets (cf page 5)
- Livret Restauration et Hébergements édition 2012 : 5000 exemplaires
- Site Internet : création de la partie tourisme
- Pays en Fêtes : Réalisation de 3 affiches (printemps, été, automne en fêtes) qui sont distribuées dans les OT, commerces et sites touristiques.
- Association un sourire pour vous accueillir participation au suivi
- LA BORNE étude économique et culturelle de développement
- Communication création d'une carte « aires de camping-car
- Communication création d'un document pêche
- Communication et nouvelles technologies un adhésif autocollant présentant le QR code qui renvoie les possesseurs de smartphones vers le site internet tourisme
- Communication création d'un livret « activités enfants » recenser l'offre des activités et loisirs de l'été à destination des enfants.

#### Environnement :

- Opération valorisation des paysages plantation de haies apicoles et haies bois énergie, s'adresse aux communes et aux exploitants (630 m de haies)
- Charte forestière avec le Pays de Vierzon
- Natura 2000 site Sologne et site Vallée de la Loire et de l'Allier et site Massifs Forestiers et rivières du Pays Fort et site coteaux calcaire du Sancerrois, lancement de l'animation des sites.
- SAGE Bassin versant de la Sauldre
- SAGE Yèvre Auron
- Trame Verte et Bleue

- Eco quartier à Neuvy deux Clochers
- Opération Jachères Fleuries

#### Services à la population :

- Opération amélioration de l'habitat (recrutement d'une chargée de Mission)
- Maison pluridisciplinaire Rurale à Sancerre
- Comité Départemental pour L'habitat des jeunes, accompagne les jeunes en recherche de logement, sécurise la mise en relation entre propriétaires bailleurs et les locataires.

#### Agenda 21 local :

Suite à la conférence de Rio 1992, ordre de travail aux collectivités pour la mise en œuvre des concepts de développement durable.

Monsieur le Maire informe de la disponibilité prochaine d'un logement social communal rue de l'église.

Il communique les prévisions budgétaires du comité des fêtes pour le prochain comice agricole et son bilan financier 2012. Pour information, des verres (6 pour 15 € et 12 pour 25 €) et des mugs (5 € l'unité) sont en dépôt-vente au secrétariat de la mairie.

Mme Annie Gibert expose ses idées sur l'utilisation de l'actuelle mairie après déménagement des services de la nouvelle (école, crèche : compétence à la CDC HBVL, maison médicale : pas possible car il y en a une à Sancerre et une à Bonny sur Loire).

Monsieur le Maire suggère un tarif de salle des Fêtes lorsque celle-ci est louée à but lucratif. Concernant les terrains de M. Pierre Planson d'une superficie de 470 m<sup>2</sup> situé rue de Bretagne, la famille doit répondre si elle souhaite les vendre.

Recensement foncier et bâti disponibles : dans le cadre du projet de « grand carénage » de la centrale de Belleville sur Loire, l'intervention de nombreux prestataires pour les dix années à venir constitue une opportunité pour les entreprises proches de Belleville sur Loire, tant au point de vue économique que touristique. C'est donc tout naturellement que la municipalité sollicite les administrés afin d'identifier les offres immobilières et foncières susceptibles d'accueillir une activité de type économique ou touristique. Des imprimés sont à disposition en mairie.

La séance est levée à 20h30.